



### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité que :


Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 8 juillet 2024, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 224-2024 intitulé « **Règlement modifiant le règlement 197-2018 relatif à la gestion contractuelle** »

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité dans la section règlements.

Ce règlement entre en vigueur ce 9 juillet 2024.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 juillet 2024.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière